**ARRÊTÉ N° ......PORTANT NOMINATION AUX FONCTIONS DE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE**

**M .....................................,**

**Le Maire de.................................................**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu l’arrêté en date du …………………, portant recrutement de M. ………………………………………… *(Nom Prénom),* au grade de ………………, à compter du ……………….., afin d’exercer les fonctions de secrétaire de mairie,

Vu l’arrêté en date du ………………, portant attribution de la NBI au titre des fonctions de secrétariat de mairie de communes de moins de 2000 habitants,

Considérant qu’aucun agent n’exerce les fonctions de directeur général (des services), et qu’il y a lieu de désigner conformément à l’article L. 2122-19-1, un agent aux fonctions de secrétaire général de mairie,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** A compter du ……………………, M ……………………, *né(e)* le …………………… est nommé*(e)* aux fonctions de secrétaire général de mairie à temps complet *(ou à temps non complet à raison de XX/35ème).*

**ARTICLE 2 :**  Le présent arrêté sera :

* Notifié à l'intéressé(e),
* Transmis au comptable de la collectivité,
* Transmis à la Présidente du Centre de Gestion

Fait à…………Le…………………

Signature (et référence) de l’autorité territoriale

Notifié à l’agent le :

(date et signature)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d’un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).